



# COMPTE RENDU CAPL A du 26 juin 2018

## Mouvement de mutation du 1<sup>er</sup> septembre 2018

### Déclaration liminaire CGT 47

Consultable en ligne sur notre site internet. ici : <http://www.dgfip.cgt.fr/47/spip.php?article468>

### Réponse de la Direction à la DL

Pas de commentaire sur la politique générale.

Pour Mme PERINETTI, l'évolution des règles concernant les CAPL et les mutations va permettre de donner un rôle particulier aux CAPL, avec plus de marge de manœuvre. Les situations individuelles des agents seront toujours prises en compte mais un équilibre devra être trouvé avec l'intérêt des services. Actuellement on sait que certains sites/services sont moins attractifs que d'autres et mettre un service en difficulté par un trop faible nombre d'agents affectés c'est également mettre les agents qui y sont affectés en difficulté.

*Pour la CGT, étant donné la suppression massive d'agents dans notre administration et du nombre important de postes laissés vacants, il y a fort à parier que l'intérêt des services primera sur les situations individuelles des agents. C'est pourquoi la CGT est fortement opposé la future règle d'affectation du tous "ALD département" où les agents seront à la merci du bon vouloir du directeur....*

### Mouvement local de mutation du 1<sup>er</sup> septembre 2018

#### Affectation locale des agents suite au mouvement national :

Nom	Affectation nationale	Affectation locale
TORT Isabelle	Agen Gestion des comptes publiques	Trésorerie de Nérac
CARDOSO Francis	Agen Huissier	Agen Huissier
BENOIT-WEBER Yannick	Direction	Direction
DANNEEL Marie-Agathe	Direction	Direction
RESSUGE Régine	Direction	Direction
VERHEGGE Nancy	Agen Contrôle	BDV détaché PCE Agen
DUCHAMPS Michèle	Marmande Gestion des comptes publiques	Trésorerie de Marmande municipale

#### Affectation locale des agents ALD :

Nom	Affectation nationale	Affectation locale
GRAMONT Christian	ALD Agen	PCRCP Agen
SPERANDIO Franck	ALD Agen	SIE Agen
HENAFF Isabelle	ALD 47	PCE Agen

Les Organisations syndicales (OS) s'interrogent sur le poste supprimé au PCRCP qui devait normalement être un poste fléché PCE or c'est un poste fléché FI qui a été supprimé.

Mme PERINETTI confirme qu'après interrogation des services centraux, le poste supprimé au PCR (qui regroupe la sphère Contrôle et FI) est un ancien poste de la sphère FI ce qui effectivement prive M. GRAMONT d'une affectation en FI. Cependant, la Direction a pris l'engagement de maintenir M. GRAMONT au PCR.

Les OS s'interrogent sur le fait que la Direction ne respecte pas l'obligation de maintien dans sa spécialité pendant 3 ans pour M. SPERANDIO qui est affecté au SIE alors qu'il a une spécialité SPF. De plus, il va remplacer un IDIV. La Direction indique que la règle de maintien dans la spécialité est respectée dans la mesure du possible mais il faut également prendre en compte l'équilibre entre les différents services. La Direction tient notamment à donner un signe fort au SIE d'Agen dont la situation est particulièrement suivie. La Direction reconnaît cependant qu'elle aurait dû rencontrer physiquement M. SPERANDIO.

La CGT indique également que M. SPERANDIO n'a pas fait de fiche de vœux alors qu'un autre inspecteur Mme HENAFF demande spécifiquement à être affecté au SIE d'Agen.

Concernant Mme HENAFF, la Direction indique qu'elle n'a pas souhaité déséquilibrer le PCE d'Agen.

La CGT tient à rappeler les problèmes au sein du service de la TPM déjà évoqué lors des CAPL des B et des C. Les OS s'étonnent de l'affectation à Nérac de Mme TORT (dont le 1er vœu est la TPM) alors même qu'il reste toujours un poste vacant d'inspecteur à la TPM.

Mme PERNETTI indique que l'affectation de Mme TORT à Nérac s'explique par la situation particulière de ce service (qui se retrouve sans trésorier). Cependant, l'affectation de Mme TORT pourra être revue dès que la situation de la trésorerie de Nérac se sera améliorée.

Mme PERNETTI indique qu'un IDIV sera affecté à la TPM pour compenser le poste de A laissé vacant.

La CGT indique que plusieurs inspecteurs sont intéressés par le poste vacant à la TPM (Mme TORT ou M. BENOIT-WEBER) il est donc bien dommage qu'il ne soit pas pourvu par un inspecteur.

La CGT demande à la Direction de respecter les règles de l'affectation. En effet, Mme VERHEGGE qui a obtenu Agen Contrôle doit être affectée sur un poste vacant. Le seul poste restant vacant dans cette mission-structure est à la BDV d'Agen. Mme VERHEGGE doit donc être affecté à la BDV et détaché au PCE d'Agen. La CGT précise que ce n'est pas la première fois qu'elle doit rappeler à l'ordre la Direction sur le respect des règles d'affectation.

M. CREUSOT indique que la Direction rectifie cette erreur.

La CGT précise cependant que Mme VERHEGGE est tout à fait satisfaite de son détachement au PCE.

La CGT regrette la perte pour le contrôle fiscal de M. CARDOSO, un très bon inspecteur très compétent dans ce domaine mais qui après s'être vu refusé 3 années de suite son affectation à la BDV a fini par demander sa mutation pour la fonction d'huissier. Si la Direction avait accédé à sa demande en l'affectant à la BDV comme il le souhaitait, le contrôle fiscal n'aurait pas accusé cette perte de compétence.

Mme PERINETTI indique qu'il pourra rejoindre la BDV plus tard en ayant complété son bagage des compétences d'un huissier.

La CGT interroge de nouveau la Direction sur l'affectation de Mme HENAFF qui aurait pu être affectée au SIE comme elle le souhaite car ce n'est pas aux agents de subir la situation du PCE qui, comme la CGT l'a déjà évoqué dans plusieurs CAPL, est sous-dimensionné en nombre de postes. Ce sous-dimensionnement pose maintenant un problème flagrant avec la disparition des ALD. Les OS demandent le transfert du poste BDV, qui est depuis plusieurs années gelés au plan local, au PCE d'Agen.

Mme PERINETTI indique que le contrôle fiscal est en pleine mutation et qu'il n'est pas possible pour l'instant de prévoir sa future organisation.

La CGT interroge la Direction sur la situation du SIP de Villeneuve sur Lot où les agents sont très inquiets. En effet, une des adjointes partira en retraite début 2019, un contrôleur ne prendra pas son poste et le recouvrement des trésoreries de Fumel et Monflanquin sera transféré au SIP au 1er janvier.

Mme PERINETTI indique qu'une étude de charges sera faite à l'automne concernant le transfert du recouvrement des trésoreries et que dans l'attente de cette étude aucune décision de transfert de poste ne peut être prise. Cependant, le SIP de Villeneuve sur Lot recevra les renforts nécessaires pour absorber toute charge de travail supplémentaire.

La CGT demande si le poste d'adjointe occupé par Mme DELRIEU sera maintenu ou supprimé après son départ ?

Mme PERINETTI indique qu'elle n'est pas en mesure de répondre à cette question pour l'instant.

Les OS s'étonnent de manière générale sur ce mouvement car le département n'a jamais connu une telle pénurie d'inspecteurs. En effet, les très nombreux départs en retraite d'inspecteurs début 2019 n'ont pas été anticipés dans le mouvement national et de nombreux postes vont rester vacant une grande partie de l'année alors même que 3 inspecteurs sont toujours en attente d'un rapprochement sur notre département. La CGT attire notamment l'attention

sur le PRCP dont 2 inspecteurs partent en retraite début 2019 et un autre en 2020, et 3 postes de B restent vacants après ce mouvement.

La Direction indique que la centrale ne prend en compte les départs en retraite que jusqu'à mars 2019 or ces inspecteurs partent en retraite juste après cette date.

Mme PERINETTI indique qu'à l'avenir le projet de mouvement sera publié sur Ulysse car cette année cela n'a pas été fait. Le mouvement définitif sera publié rapidement et les OS seront également informés rapidement des affectations précises des agents en Direction.

La CGT demande également à ce que soit publié une note sur les affectations et les différentes missions de chaque agent au sein de la Direction comme cela a été fait précédemment car l'année dernière cette note n'a pas été publiée.

<b>VOTE:</b>	Pour :	Administration
	Abstention :	FO
	Contre :	Solidaires, <b>CGT</b>

*La CGT ne vote pas contre les agents qui obtiennent leur affectation mais contre la situation globale des effectifs dans le réseau.*

**Siégeaient pour la CGT : Béatrice GRIMAL et Chantal BELIN**  
**Expert : Olivier GUILLEMIN**

## Bulletin d'adhésion

*J'adhère à la CGT !*

Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

Grade : ..... Echelon/Indice : .....

Mel : ..... Temps partiel : .....

Date:..... Signature,

A renvoyer à : Patrice MARTIN / SIP AGEN Cité Administrative

OU Case CGT DDFIP Jacobins